



FOYER SOCIO-EDUCATIF

LYCEE AUGUSTE ANGELLIER

DUNKERQUE

DUNKERQUE, le

## A L'ATTENTION DES ELEVES DE PREMIERES ET TERMINALES

### Le Foyer Socio-Educatif

C'est une Association Loi 1901, constituée d'un(e) Président(e), de salariées, d'élèves, de professeurs, du chef d'Etablissement ou de son représentant. Structure privée, autonome, indépendante de l'Education Nationale mais présente au sein du lycée.

Fonctionne grâce aux cotisations annuelles (12 €) demandées aux familles

Il permet à ses adhérents, élèves de la Seconde à la Terminale et aux étudiants de BTS :

- l'accès à la cafétéria des élèves 5 jours par semaine
- l'accès à la coopérative scolaire permettant d'acquérir, à des conditions avantageuses, les manuels scolaires obligatoires

### La Coopérative

Les ouvrages sont choisis par les enseignants en fonction des nécessités pédagogiques et des évolutions des programmes. Ils seront en vigueur pendant plusieurs années et seront maintenus tant que les dispositions réglementaires concernant les programmes ne seront pas modifiées. Les commandes de livres par le biais de la Coopérative se font le jour des inscriptions. Avant la rentrée de Septembre, la Coopérative procède à la distribution des manuels commandés. Une facture est remise aux familles qui procèdent à son règlement. **Merci de prévoir un moyen de paiement (chèques, espèces) le jour de la distribution.**

Les manuels sont repris en fin d'année scolaire par la Coopérative.

*Attention : dans certains cas, les enseignants ont choisi de ne pas demander de livre (soit parce que les manuels ne correspondent pas aux orientations pédagogiques soit parce que pour certaines options il n'existe pas de manuel parfaitement adapté). Les manuels sont alors remplacés par des « pochettes » qui ne sont pas reprises en fin d'année.*

Un avoir sera calculé, après application d'une décote, déduit de la facture de l'année suivante et ainsi de suite jusqu'au moment où l'élève quittera le lycée. Après son départ définitif de l'Etablissement, une reprise sera calculée et un remboursement sera fait aux familles.